

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

448th MEETING: 27 SEPTEMBER 1949

448ème SEANCE: 27 SEPTEMBRE 1949

No. 44

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Four hundred and forty-eighth meeting

	Page
1. Provisional agenda	1
2. Method of interpretation	2
3. Adoption of the agenda	2
4. Travelling expenses and subsistence allowances of alternate representatives on Security Council Commissions	2
5. Future costs of military observers in Indonesia	10

TABLE DES MATIERES

Quatre cent quarante-huitième séance

	Pages
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Mode d'interprétation	2
3. Adoption de l'ordre du jour	2
4. Frais de voyage et indemnités de subsistance aux suppléants des représentants aux commissions du Conseil de sécurité	2
5. Frais occasionnés à l'avenir par la présence d'observateurs militaires en Indonésie	10

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 44

FOUR HUNDRED AND FORTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 27 September 1949, at 3 p.m.*

President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 448/ Corr.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 17 June 1949 from the representatives of Australia, Belgium, Colombia and France addressed to the President of the Security Council, concerning travelling expenses and subsistence allowances of alternate representatives on Security Council Commissions (S/1338).
 - (a) Note by the Secretary-General on the proposed resolution to the Security Council on retroactive payment of travel and subsistence expenses for alternates on United Nations Commissions in Greece, Indonesia, and India-Pakistan (S/1355).
3. Cablegram dated 5 August 1949 from the Consular Commission at Batavia to the Secretary-General requesting that the United Nations assume future costs of military observers in Indonesia (S/1366).
4. Regulation and reduction of armaments and armed forces.
 - (a) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No. 44

QUATRE CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 27 septembre 1949, à 15 heures.*

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants : Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 448/Corr. 1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 17 juin 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, de la Belgique, de la Colombie et de la France, relativement au paiement des frais de voyage et des indemnités de subsistance aux suppléants des représentants aux commissions du Conseil de sécurité (S/1338).
 - a) Note du Secrétaire général sur le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité et relatif au remboursement rétroactif des frais de voyage et des indemnités de subsistance aux suppléants des représentants aux Commissions des Nations Unies pour la Grèce, l'Indonésie et l'Inde-Pakistan (S/1355).
3. Câblegramme, en date du 5 août 1949, adressé au Secrétaire général par la Commission consulaire à Batavia, demandant que les Nations Unies assument à l'avenir les frais occasionnés par la présence d'observateurs militaires en Indonésie (S/1366).
4. Réglementation et réduction des armements et des forces armées.
 - a) Lettre, en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président

President of the Security Council transmitting the second progress report of the Commission (S/1371).

- (b) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting a working paper and other documents (S/1372).

2. Method of interpretation

The PRESIDENT: Before proceeding to the adoption of the agenda, I must consult the Security Council on the subject of interpretation. Members of the Security Council will recall that at our last meeting, and I think the one before, we used a modified form of simultaneous interpretation. When a speech was made in a language other than French or English, there was a simultaneous interpretation into French followed by a consecutive interpretation into English. Also, speeches made in French or in English were interpreted simultaneously into Russian and Spanish and there followed a consecutive interpretation into the other working language.

I am informed that, if it is the desire of the Security Council, that practice could be continued today. I have been unable to obtain any assurance that it could be done regularly during the fourth session of the General Assembly, owing to purely technical difficulties, but, if the Security Council desires to follow that practice today, I can arrange that it be done.

As there is no objection, we shall follow that procedure today.

3. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

4. Travelling expenses and subsistence allowances of alternate representatives on Security Council Commissions

The PRESIDENT: We shall proceed to a discussion of item number 2 of the agenda. The members of the Security Council will recall that we began to address ourselves to this matter at our last [447th] meeting, but did not get very far with the discussion. As indicated, the question arises from a letter [S/1338] from the representatives of Australia, Belgium, Colombia and France, in which it is suggested that the Security Council might be willing to adopt a resolution, the text of which was set forth. There was some discussion, and some doubt was expressed as to whether the proposal made therein should properly apply to one of the Commissions enumerated in that draft resolution.

The representative of France, being the only signatory of the letter who was also a member of the Security Council, was good enough to indicate at our last meeting that he would sponsor

du Conseil de sécurité et transmettant le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission (S/1371).

- b) Lettre, en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité et transmettant un document de travail et divers autres documents (S/1372).

2. Mode d'interprétation

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que nous ne passions à l'adoption de l'ordre du jour, je dois consulter les membres du Conseil de sécurité au sujet de l'interprétation. Les membres du Conseil se souviendront qu'à notre dernière séance et, je le crois, à l'avant-dernière séance également, nous avons modifié dans une certaine mesure la forme usuelle de l'interprétation simultanée. Les discours prononcés dans une langue autre que le français ou l'anglais ont fait l'objet d'une interprétation simultanée en français, puis d'une interprétation consécutive en anglais. D'autre part, les discours prononcés en français ou en anglais ont été interprétés simultanément en russe et en espagnol et consécutivement dans l'autre langue de travail.

J'ai été informé que, si les membres du Conseil le désiraient, nous pourrions procéder de la même manière aujourd'hui. On n'a malheureusement pas pu me donner l'assurance que cette méthode pourrait être appliquée régulièrement pendant la quatrième session de l'Assemblée générale, pour des raisons d'ordre purement technique; néanmoins, si le Conseil désire adopter cette méthode aujourd'hui, je prendrai les dispositions nécessaires.

En l'absence d'objection, nous suivrons cette méthode aujourd'hui.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Frais de voyage et indemnités de subsistance aux suppléants des représentants aux commissions du Conseil de sécurité

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous abordons le point 2 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que nous en avons déjà commencé l'examen lors de notre dernière [447ème] séance, mais que nous ne l'avons pas poussé très avant. Ainsi que nous l'avons indiqué, la question a été posée par une lettre [S/1338] adressée par les représentants de l'Australie, de la Belgique, de la Colombie et de la France qui suggéraient que le Conseil de sécurité adopte une résolution dont ils avaient rédigé le texte. Une brève discussion est intervenue et quelques doutes ont été exprimés quant à la possibilité d'appliquer les dispositions contenues dans le projet de résolution à l'une des commissions qui y sont énumérées.

Le représentant de la France, le seul des cosignataires de la lettre qui soit membre du Conseil de sécurité, a bien voulu indiquer qu'il reprenait à son compte le projet de résolution. Il

the resolution. He also indicated that, in view of the comment that had been made, to which I have just referred, he would consult with the other co-signers of the letter and see if they would agree to any amendment.

We now have a proposed amendment, which is to be found in document S/1395, the effect of which is to delete the first of the three Commissions mentioned in the draft resolution—namely, the Commission of Inquiry concerning Greek Frontier Incidents.

I take it, therefore, that the resolution in the letter from the four delegations, which is to be found in document S/1338, as amended by document S/1395, is now open for discussion.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The question which was submitted to the Council by the Australian, Belgian, Colombian and French delegations was thoroughly discussed on 27 July last [432nd meeting]. The representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, who presided at that meeting, ended by asking the Council not to take a decision until the following meeting. As some considerable time has elapsed since the meeting of 27 July, it may perhaps be well to recall briefly the facts of the case.

Resolution 231 I (III) was adopted on 8 October 1948 during the first part of the third session of the General Assembly. Paragraph 2 of that resolution states that travelling and subsistence expenses of one alternate for each member of commissions of inquiry or conciliation shall be payable by the United Nations when the organ concerned—in this case it is the Security Council—decides that an alternate for each member is necessary. Paragraph 3, which I quote, states that the General Assembly “authorizes the Secretary-General to reimburse retroactively, on the basis of paragraph 2 above, travelling and subsistence expenses incurred by Members participating in existing commissions of inquiry or conciliation instituted by the General Assembly or the Security Council.”

The decision which we are today asking the Council to take is in fact that provided for in paragraph 2 which I have just quoted, namely, to decide that an alternate is necessary for each member of the two Commissions for Indonesia and for India-Pakistan. The debate on 27 July last seems to me to have proved that need.

I shall emphasize only two points.

The discussions which took place in the Council on 27 July brought out the fact that the first Commission sent to Greece was not included in the provisions of General Assembly resolution 231 I (III). It is for that reason that we propose, in the amendment which has been distributed, that the reference made to that Commission in our original draft resolution should be deleted.

The decision which the Council will take, if it accepts our draft resolution, will no doubt have financial implications, but it cannot be said that it will have budgetary consequences. If our draft resolution is adopted it will be only a matter

a ajouté que, à la lumière des observations qui avaient été faites et auxquelles je viens de faire allusion, il consulterait les autres cosignataires de la lettre pour leur demander s'ils consentiraient à accepter des amendements.

Le Conseil est maintenant saisi d'un projet d'amendement qui figure au document S/1395, tendant à supprimer la première des trois commissions mentionnées dans le projet de résolution, à savoir la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque.

La discussion est donc ouverte sur le projet de résolution figurant dans la lettre adressée par les quatre délégations, lettre faisant l'objet du document S/1338, et modifiée selon le document S/1395.

M. DE LA TOURNELLE (France): La question qui a été soumise au Conseil par les délégations de l'Australie, de la Belgique, de la Colombie et de la France a déjà fait l'objet d'une discussion approfondie le 27 juillet dernier [432ème séance]. Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, qui présidait alors, avait conclu en demandant au Conseil de ne prendre une décision que lors de sa prochaine réunion. Malheureusement, la séance du 27 juillet est déjà assez lointaine; peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler brièvement les faits.

Au cours de la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale, a été adoptée, le 8 octobre 1948, la résolution 231 I (III). Cette résolution dispose, dans son paragraphe 2, que les frais de voyage et les indemnités de subsistance des suppléants, à raison d'un suppléant pour chaque membre des commissions d'enquête et de conciliation, seront supportés par l'Organisation, lorsque l'organe intéressé — en l'espèce le Conseil de sécurité — stipulera la nécessité d'un suppléant pour chaque membre. Le paragraphe 3, que je cite, stipule que l'Assemblée générale “autorise le Secrétaire général à rembourser, à titre rétroactif et conformément au paragraphe 2 ci-dessus, les frais de voyage et à payer les indemnités de subsistance engagés par les Etats Membres participant aux commissions d'enquête ou de conciliation déjà existantes instituées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité”.

La décision que nous demandons aujourd'hui au Conseil de prendre est précisément celle qui est prévue au paragraphe 2 que je viens de rappeler, c'est-à-dire de décider qu'un suppléant est nécessaire pour chaque membre des commissions pour l'Indonésie et pour l'Inde-Pakistan. Le débat du 27 juillet dernier me paraît avoir démontré cette nécessité.

Je soulignerai seulement deux points.

De la discussion qui a eu lieu au Conseil le 27 juillet, il est ressorti que la première commission envoyée en Grèce n'avait pas été comprise dans le bénéfice de la résolution 231 I (III) de l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle nous suggérons, par l'amendement qui a été distribué, de supprimer la mention qui avait été faite de cette commission dans notre projet de résolution initial.

La décision que prendra le Conseil, s'il accepte notre projet de résolution, comporte sans doute des incidences financières; mais il ne s'agit nullement d'une résolution à portée budgétaire. Si notre projet de résolution est adopté, il appar-

of the Secretary-General's or the Assembly's applying it, with regard to the budget, in accordance with regular procedure, within the framework of resolution 231 I (III). Although document S/1355, which has been distributed by the Secretariat, is very interesting, it is not relevant to our discussions. As a matter of fact, it should have been submitted to the Fifth Committee.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The delegation of the Ukrainian SSR has already had an opportunity to give its views on the request for the payment of the "alternates", a request which is absolutely unfounded and contrary to the resolution of the General Assembly to which the French representative has referred.

First of all I shall briefly recall that resolution. Paragraph 2 of resolution 231 I (III) entitled "Payment of travelling and subsistence expenses to representatives to the General Assembly and members of commissions and other bodies", states that the Assembly "decides that travelling and subsistence expenses shall be payable out of United Nations funds to one representative of any Member participating in a commission of inquiry or conciliation instituted by the General Assembly or by the Security Council . . ." That is the rule laying down the method of procedure in the present case.

Paragraph 2 of the resolution continues ". . . subject to the proviso that an exception to this rule may be permitted on the decision of the organ concerned that an alternate for each member is necessary."

The rule is quite clear. We are now to be asked to pay the expenses of an alternate. Why was this question not raised before? Has the United Nations Commission for Indonesia begun its work only today? Was the United Nations Commission for India and Pakistan set up yesterday? Alternates were arbitrarily appointed to these Commissions and now we are asked that the United Nations should pay the expenses.

I would ask whether this is a correct and economical way of dealing with United Nations funds, which have to be covered by Members' contributions? This action is just as arbitrary as if a Member of the Organization were to announce that it was reducing its contribution and, having done so, were to appeal to the Security Council to authorize that reduction retroactively. Even an important State like France cannot be permitted to act in such an arbitrary way.

That is the first reason for which I am opposed to the payment of those expenses.

I should like to mention the budget, to which I did not refer at our last meeting. The budget of the United Nations will be increased by 50 per cent in 1950. If we compare it with the budget of the League of Nations, the figure is colossal. Indeed, we are demanding excessive expenditure from Member States, yet now, in spite of our enormous budget, we are being asked to pay supplementary expenses.

tiendra seulement, conformément à la procédure ordinaire, au Secrétaire général ou à l'Assemblée de l'appliquer sur le plan budgétaire dans le cadre de la résolution 231 I (III). A ce titre, le document S/1355 qui nous a été distribué par le Secrétariat n'est pas, bien que très intéressant, pertinent pour notre débat. Il aurait dû, en réalité, être soumis à la Cinquième Commission.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation de la RSS d'Ukraine a déjà eu l'occasion d'exposer son attitude à l'égard de la rétribution des "suppléants". Cette demande lui semble dépourvue de tout fondement et contraire à la résolution de l'Assemblée générale à laquelle se réfère le représentant de la France.

Tout d'abord, je vais rappeler en quelques mots le contenu de cette résolution. Il est dit au paragraphe 2 de la résolution 231 I (III) intitulée: "Paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance aux représentants à l'Assemblée générale, ainsi qu'aux membres des commissions et autres organes", que l'Assemblée "décide que les frais de voyage et les indemnités de subsistance doivent être à la charge de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'un représentant de tout Etat Membre participant à une commission d'enquête ou de conciliation instituée par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité . . ." Telle est donc la règle à laquelle nous devons nous conformer dans le cas présent.

Le paragraphe 2 continue ainsi: "... sous réserve qu'une exception à cette règle pourra être admise sur cette décision de l'organe intéressé stipulant la nécessité d'un suppléant pour chaque membre".

La règle est claire. Or, on nous demande maintenant de rétribuer des suppléants. Pourquoi n'a-t-on pas soulevé cette question plus tôt? Est-ce d'aujourd'hui que date la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie? Est-ce hier qu'on a constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan? Après avoir désigné, d'une manière arbitraire, des membres suppléants à ces commissions, on vient demander à l'Organisation de couvrir les dépenses qui en résultent.

Est-ce là une manière correcte, une manière économique de disposer des fonds de l'Organisation des Nations Unies qui proviennent des contributions fournies par les Etats Membres? En procédant de la sorte, les Membres de l'Organisation des Nations Unies agissent d'une manière aussi arbitraire que si, après avoir déclaré qu'ils réduisaient le montant de leur contribution, ils demandaient au Conseil de sécurité d'autoriser cette réduction à titre rétroactif. On ne saurait tolérer des actes aussi arbitraires, même s'ils sont commis par un Etat aussi important que la France.

Telle est la première considération qui me pousse à m'opposer au paiement de ces dépenses.

J'en viens maintenant au budget dont je n'ai pas parlé à la dernière séance. Le budget de l'Organisation des Nations Unies va augmenter de 50 pour 100 en 1950. Ce chiffre est énorme, si on le compare au budget de la Société des Nations. Nous avons imposé aux Etats Membres des dépenses qui sont, en fait, hors de toute proportion, et voici que, en dépit de ce budget énorme, on vient nous demander de couvrir des dépenses supplémentaires.

Why should such small Latin American States as Cuba, or States such as Egypt, the Arab countries and Lebanon, bear expenses incurred by the French Government? That country has undertaken an honorary task, that of representing the United Nations on a given Commission. If it is unable to carry it out, it should turn over that task to other States.

I should like to go further and say that such a war-devastated country as the Ukrainian SSR would not come here with outstretched hands and ask for the payment of travelling and subsistence expenses, but would undertake to bear those expenses itself. How can we ask the United Nations to pay the expenses of such States as Australia, Belgium, Colombia, and especially France? France is a large State; furthermore, I have read a communication in the newspapers emanating, unless I am mistaken, from the President of the Council of Ministers, Mr. Queuille, to the effect that France's financial position has reached a record level, approaching that of 1927. Why, then, can it not defray costs amounting only to this ridiculous sum of 250,000 dollars? Why does it ask that it be paid by other economically under-developed small States and by States which have been devastated by the war and are now in need of technical assistance for the rehabilitation of their economy? Where is the principle of equality that is proclaimed by the United Nations? It is not enough to impose the consequences of the economic crisis on the small States, but they must also bear the expenses incurred in connexion with all kinds of commissions.

I consider these claims to be absolutely unfounded, the more so as we shall have to give serious consideration in the Fifth Committee to the advisability of putting an end to such expenditures, such frittering away of the funds of Member States.

Would the owner of any private undertaking incur such supplementary expenses? If he did, he would soon declare bankruptcy. As regards United Nations funds, they come from outside sources, and attempts are therefore made to profit by them.

Finally, I want to say frankly, and I consider it my duty to do so, that a number of organs have been established around the United Nations which offer nothing but sinecures: compensations, travelling expenses, subsistence expenses. It may be seen from the budget of the United Nations that we have a whole series of divisions the members of which are continually travelling on personal business, while their expenses are submitted to the United Nations for payment.

If a State has agreed to carry out an honorary mission, it should pay for that honour itself and should not make others bear the costs. I, therefore, propose the rejection of this proposal, which is completely unfounded and not in conformity with resolution 231 I (III) for it only further increases the expenses of the United Nations, which are already too burdensome for many small States.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The representative of the Ukrainian

Pourquoi les petits Etats de l'Amérique latine, comme Cuba par exemple, ou les pays comme l'Egypte, les pays arabes, le Liban, doivent-ils couvrir les dépenses engagées par le Gouvernement de la France? Ce pays a assumé une mission honorifique, la mission de représenter l'Organisation des Nations Unies au sein d'une commission. S'il n'a pas les moyens de s'en acquitter, qu'il s'en désiste en faveur d'autres Etats.

Je dirai plus. Un Etat aussi dévasté par la guerre que la RSS d'Ukraine ne serait pas venu tendre la main et demander qu'on lui remboursât les frais de voyage et les indemnités qu'il aurait dû payer. Il en aurait pris la charge lui-même. Comment peut-on demander à l'Organisation des Nations Unies de couvrir les frais d'Etats tels que l'Australie, la Belgique, la Colombie et, surtout, la France? La France est un grand pays. D'autre part, j'ai lu dans les journaux une déclaration faite, si je ne me trompe, par M. Quetille, Président du Conseil, selon laquelle la situation financière de la France serait extrêmement favorable, presqu'aussi favorable qu'en 1927. Pourquoi alors la France ne peut-elle pas payer cette somme dérisoire de 250.000 dollars? Pourquoi demande-t-elle à d'autres Etats, à de petits Etats dont l'économie est peu développée, à des Etats qui ont été dévastés par la guerre et qui ont besoin d'assistance technique pour relever leur économie, pourquoi leur demande-t-elle de payer cette somme? Où est donc le principe de l'égalité, proclamé par l'Organisation des Nations Unies? On ne se contente pas de rejeter les conséquences de la crise économique sur les petits pays, on veut encore leur faire payer les dépenses qui ont été occasionnées par la constitution de toutes sortes de commissions.

Cette prétention me semble dépourvue de tout fondement et la Cinquième Commission devra d'ailleurs trouver une méthode pour mettre fin à ces dépenses, voire à ce gaspillage des fonds fournis par les Etats Membres.

Le propriétaire d'une entreprise privée consentirait-il à assumer des dépenses supplémentaires de ce genre? S'il le faisait, il ne tarderait pas à faire faillite. Quant aux fonds de l'Organisation, ils viennent du dehors; c'est pourquoi on cherche à en profiter.

Enfin, je tiens à déclarer — j'estime que c'est là mon devoir — qu'on a créé, auprès de l'Organisation des Nations Unies, toute une série d'organes qui n'offrent que des sinécures. Indemnités, frais de voyage, allocations journalières! Il suffit de se reporter au budget de l'Organisation des Nations Unies pour voir qu'il existe toute une série de divisions dont les membres voyagent constamment pour régler leurs affaires personnelles et dont l'Organisation doit couvrir les frais.

Si un Etat a consenti à remplir une mission pour ainsi dire honorifique, c'est lui-même qui doit supporter les frais de l'honneur qui lui a été fait; il ne doit pas faire supporter ces frais par d'autres. Je propose donc de rejeter cette proposition, dépourvue de tout fondement et contraire à la résolution 231 I (III), car elle ne fait qu'augmenter les dépenses de l'Organisation des Nations Unies, dépenses qui sont déjà trop lourdes pour un grand nombre de petits Etats.

M. DE LA TOURNELLE (France): Le représentant de la RSS d'Ukraine n'aime pas certaines

ian SSR does not like certain General Assembly resolutions, in particular that of 8 October 1948. That he also greatly dislikes commissions of inquiry we all know, and he has the right to do so. But he is clearly wrong in indulging in trifling arguments in the Security Council concerning resolutions of which he does not seem to know the purport. If in fact he had studied the resolutions which set up the United Nations Commission for Indonesia or that for India and Pakistan, he would have noticed that France is not a member of those Commissions, and that, consequently, despite his statements to that effect, France is not seeking, by means of its draft resolution, to obtain a refund of expenses in which it had no part since it is not a member of the Commissions.

The representative of the Ukrainian SSR has claimed that he is defending the interests of the small Powers; he has described their budgets as being weighed down by expenditure inconsiderately incurred by the commissions of inquiry. It is, however, in order to protect the interests of the small Powers, which have no possibility of voicing their views in the Security Council, and which have representatives on the commissions of inquiry, that France, in agreement with a certain number of other Powers, has submitted its draft resolution.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The representative of France has just said that France is not a member of the Commission for India and Pakistan, nor of the Commission for Indonesia, and that, consequently, it is not a directly interested party. As far as I know, however, France was a member of the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents, which no longer exists, and the French representative, in the first version of his letter, requested the United Nations to pay the expenses of alternates to that now non-existent Commission. Therefore it was only after the shelving of the question of paying alternate representatives on the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents that France apparently became a disinterested party. But that is not the substance of the matter.

Irrespective of whether or not France is a member of the Commissions for which payment is requested, one point is quite clear: the request is unfounded. It is legally absolutely groundless and is contrary to General Assembly resolution 231 I (III) of 8 October 1948, which has been mentioned here. Paragraph 2 of that resolution states quite definitely that the expenses of only one representative of any Member participating in a commission shall be payable; an exception to this rule could be made only by special decision of the appropriate organ, that is to say, the General Assembly or the Security Council, determining that each representative needed an alternate. We have no such decision in the present case.

Furthermore, I should like to refer to the authoritative conclusions presented to us by the Secretariat [S/1335]. The representative of France has said that there is no need to consider

résolutions de l'Assemblée générale, notamment celle du 8 octobre 1948. Il a également une profonde aversion pour les commissions d'enquête, nous le savons tous, et c'est son droit. Mais il a manifestement tort de se livrer devant le Conseil de sécurité à des développements oiseux sur des résolutions dont il ignore évidemment la teneur. Si, en effet, il avait pris connaissance des résolutions qui ont constitué les Commissions des Nations Unies pour l'Indonésie ou pour l'Inde et le Pakistan, il aurait constaté que la France ne fait pas partie de ces commissions et que, par conséquent, contrairement à ce qu'il a bien voulu affirmer, la France ne cherche pas par son projet de résolution à obtenir le remboursement de frais auxquels elle n'a nullement participé, puisqu'elle ne fait pas partie de ces commissions.

Le représentant de la RSS d'Ukraine a feint de défendre les intérêts des petites Puissances, il nous a représenté leurs budgets obérés par les frais inconsidérés occasionnés par les commissions d'enquête. C'est précisément pour défendre les intérêts de ces petites Puissances, qui ne peuvent pas se faire entendre au Conseil de sécurité et qui ont des représentants dans les commissions d'enquête, que la France, d'accord avec un certain nombre d'autres Puissances, a déposé son projet de résolution.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le représentant de la France vient de déclarer que son pays ne faisait partie ni de la Commission pour l'Inde et le Pakistan, ni de la Commission pour l'Indonésie, et que, par conséquent, il n'était pas directement intéressé à la question. Mais, pour autant que je le sache, la France a fait partie de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque, qui a cessé d'exister depuis; or, le représentant de la France a demandé, dans sa première lettre à l'Organisation des Nations Unies, que l'on rétribuât les membres suppléants de cette commission qui n'existe plus. C'est donc seulement après que la question de la rétribution des membres suppléants de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque eut été retirée que la France a cessé d'y être directement intéressée. Mais ce n'est pas là le fond du problème.

Que la France fasse ou non partie de ces commissions dont on demande de couvrir les frais, une chose est certaine: cette demande n'est pas légitime. Elle est dépourvue de tout fondement juridique, et elle est en contradiction flagrante avec la résolution qu'on a invoquée ici, à savoir la résolution 231 I (III) de l'Assemblée générale en date du 8 octobre 1948. Au paragraphe 2 de cette résolution, il est dit clairement que l'Organisation prend à sa charge les frais d'un seul représentant de chaque Etat membre de la commission intéressée; une exception à cette règle ne pourra être admise que sur décision de l'organe intéressé, en l'occurrence de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, stipulant la nécessité d'un suppléant pour chaque membre. Or, aucune décision de ce genre n'est intervenue dans le cas présent.

Je tiens à rappeler en outre l'opinion autorisée du Secrétariat [S/1335]. Le représentant de la France a dit qu'il n'y avait pas lieu de prendre cette opinion en considération, car elle n'avait

these conclusions because they are irrelevant. I do not agree with this view. The conclusions of the Secretariat are authoritative, have been drawn up with full knowledge of the facts, and have a direct bearing on the question we are discussing. These conclusions state that the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents, in connexion with which a monetary claim is being submitted to the United Nations, no longer exists. The representative of France knew this when he signed this letter. He knew that the General Assembly resolution provides for the payment of alternates only in exceptional circumstances, and only in the case of existing Commissions. Nevertheless he submitted his claims in connexion with a non-existent Commission. Is this a legitimate request or a loyal or conscientious attitude toward the United Nations? It is not.

The Secretariat further states that the decisions to set up conciliation commissions for India and Pakistan and for Indonesia contain no provisions indicating the necessity of alternates. That means that a claim or request in connexion with alternates on those Commissions is also contrary to resolution 231 I (III) of 8 October, which states, I repeat, that expenses shall be payable only if the relevant decision of the General Assembly or the Security Council contains a special indication that an alternate for each member is necessary. Hence, the payment of alternates to the Commissions for India and Pakistan and for Indonesia is also illegal.

This contradicts the very decision of the General Assembly on the basis of which it is desired to obtain money from our Organization. The Secretariat points out that since this resolution did not permit the payment of alternates on the Commissions for India and Pakistan, for Indonesia, and for Greece, the Secretary-General does not have the funds in his budget for the payment of these alternates. No provision was made for these payments and the Secretary-General never requested these funds because there was no provision whatever in the resolution for the payment of any expenses of alternates of these Commissions. Payment was not provided for in the resolution and is incompatible with it.

Disregarding this fact, the Security Council is now asked to pay these alternates retroactively, which is illegitimate and in contradiction to the decision of the General Assembly, and it is asked to request the Fifth Committee, and subsequently the General Assembly, to release supplementary funds to the Secretary-General. In the first place, 200,000 dollars have to be provided to compensate the expenses of alternates on Commissions which have been incurred up to the present time. Then credit must be provided for expenses which may be incurred in the future. How can this be viewed? I must apologize for the expression, but in view of this resolution of the General Assembly, I can only describe such an act as an unconscionable attempt to extort money from the United Nations for the reimbursement of individuals who have no right to receive any funds from the United Nations in payment of their travelling expenses.

Therefore, on the basis of the authoritative conclusion of our Secretariat contained in docu-

rien à voir avec la question. Je ne puis accepter cette manière de voir. Cette opinion du Secrétariat fait autorité, elle a été émise en connaissance de cause et elle a directement trait à la question dont le Conseil est saisi. Il y est dit que la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque, commission à propos de laquelle on adresse à l'Organisation des Nations Unies des demandes d'argent, a cessé d'exister. Le représentant de la France le savait au moment de signer cette lettre. Il savait que la résolution de l'Assemblée générale ne prévoyait la rétribution de suppléants que dans des cas exceptionnels, et seulement pour les commissions existantes. Néanmoins, il a présenté une demande concernant une commission qui n'existe plus. Est-ce là une demande légitime ou une attitude loyale et honnête à l'égard de l'Organisation des Nations Unies? Non.

Le Secrétariat déclare en outre que les résolutions portant création des commissions de médiation pour l'Inde et le Pakistan et pour l'Indonésie ne stipulaient pas la nécessité de suppléants. Par conséquent, cette demande relative aux membres suppléants de ces commissions est, elle aussi, contraire à la résolution 231 I (III) du 8 octobre, où il est dit — je le répète — que les frais ne seront couverts qu'au cas où la résolution pertinente de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité prévoit expressément la nécessité d'un suppléant pour tel ou tel représentant. Il n'est donc pas légitime de demander qu'on rétribue les membres suppléants des commissions pour l'Inde et le Pakistan et pour l'Indonésie.

Cela est contraire à cette même résolution de l'Assemblée générale que l'on invoque pour demander de l'argent à l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétariat précise que le Secrétaire général ne dispose pas, dans son budget, de fonds pour payer ces suppléants, parce que la résolution en question ne prévoyait pas la rétribution des membres suppléants des commissions pour l'Inde et le Pakistan, pour l'Indonésie et pour la Grèce. Ces dépenses n'ont pas été prévues et le Secrétaire général n'a jamais demandé de crédits à cet effet, étant donné que la résolution ne stipulait point le remboursement des dépenses engagées par les membres suppléants de ces commissions. La résolution ne le prévoyait pas; cela est incompatible avec cette résolution.

Nonobstant ce fait, on demande au Conseil de sécurité de faire rétribuer ces suppléants à titre rétroactif, ce qui est parfaitement illégitime et contraire à la résolution de l'Assemblée générale, et on l'invite à prier la Cinquième Commission, puis l'Assemblée générale, de mettre à la disposition du Secrétaire général des fonds supplémentaires. Il s'agit tout d'abord de demander 200.000 dollars pour rétribuer les membres suppléants des commissions qui ont été créées jusqu'à ce jour, puis de prévoir des crédits pour couvrir les dépenses qui pourraient être engagées à l'avenir. Que faut-il en conclure? Il s'agit bel et bien — excusez-moi d'utiliser ce mot, mais je ne puis m'exprimer autrement étant donné cette résolution de l'Assemblée — d'une tentative de mauvaise foi pour extorquer à l'Organisation des Nations Unies des sommes destinées à payer des personnes qui n'ont aucun droit d'exiger que l'Organisation couvre leurs frais de voyage.

C'est pourquoi, se fondant sur l'opinion émise par le Secrétariat dans le document S/1355 en

ment S/1355 of 26 July 1949, and on the basis of General Assembly resolution 231 I (III) of 8 October 1948, the delegation of the Soviet Union considers that there are no grounds for complying with the request contained in the letter of Australia, Belgium, Colombia and France. The request is illegal and we cannot comply with it. The USSR delegation is opposed to granting it.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The representative of the Ukrainian SSR carries heavy responsibilities in his country. He always stays only a very short time with us, too short a time, in my opinion. It is therefore no doubt excusable for him to refer to the representation of France on commissions of which that country has never been a member. I had hoped, however, that the representative of the USSR, who is permanently attached to the Security Council, would know all the General Assembly resolutions. Unhappily, even that is a vain hope. The representative of the Soviet Union has evidently not read the resolution of 8 October 1948 to which he has referred at great length, the text of which reads "... subject to the proviso that an exception to this rule may be permitted on the decision of the organ concerned that an alternate for each member is necessary." What does that mean? It means that the organ concerned—obviously the commission of inquiry—is free to take a decision, if it deems necessary, nominating an alternate for each member.

Consequently, the proposal we submit to the Security Council is perfectly logical and legal. Whether that resolution pleases or displeases the USSR representative is another matter, which is none of my affair.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The speech of the representative of France was unconvincing and could not be convincing for the simple reason that we have quoted a resolution in which it is quite clearly stated in black and white that the United Nations will assume the payment of expenses for only one representative. That is how the resolution reads. Whether the representative of France likes it or not, whether I like it or not, this resolution exists and must be applied. Furthermore, it is stated in this resolution that alternate representatives would not be compensated, but that their expenses would be covered only by way of exception. Yet, for some reason or other, the representative of France insists upon interpreting the resolution precisely in the sense that alternates can be paid, and retroactively at that.

The representative of France takes the position that, while he was once a representative on the Commission of Inquiry concerning Greek Frontier Incidents, now he is altruistically protecting the interests of other States. I cannot call generosity at someone else's expense altruism. Charity at another's expense is very easy. If the Government of France wishes to be generous and pay these expenses, let it pay them, but why should other Governments have to pay them? Why pay them at someone else's expense? That is why I am objecting to this proposal, and the representative of France has no cause for anger. The arguments he has advanced cannot withstand

date du 26 juillet 1949, en se fondant également sur la résolution 231 I (III) adoptée par l'Assemblée générale le 8 octobre 1948, la délégation de l'Union soviétique estime que le Conseil de sécurité n'est nullement fondé à donner suite à la demande qui fait l'objet de la lettre envoyée par l'Australie, la Belgique, la Colombie et la France. Cette demande n'est pas légitime et il n'y a pas lieu de la satisfaire. La délégation de l'URSS s'oppose à ce qu'il y soit donné suite.

M. DE LA TOURNELLE (France): Le représentant de la RSS d'Ukraine exerce des charges très lourdes dans son pays. Son séjour parmi nous est toujours très bref, trop bref à mon gré personnel. Il est donc sans doute excusable de mentionner la représentation de la France dans des commissions dont elle n'a jamais fait partie. En revanche, j'avais l'espoir que le représentant de l'URSS qui, lui, siège de façon permanente au Conseil de sécurité connaît toutes les résolutions de l'Assemblée générale. Malheureusement, cet espoir est vain, lui aussi. Le représentant de l'Union soviétique n'a évidemment pas lu la résolution du 8 octobre 1948, à laquelle il a fait longuement allusion, qui déclare textuellement: "... sous réserve qu'une exception à cette règle pourra être admise sur décision de l'organe intéressé stipulant la nécessité d'un suppléant pour chaque membre". Que signifie ce texte? Il signifie que l'organe intéressé — c'est évidemment la commission d'enquête — est libre de prendre une décision stipulant, s'il l'estime nécessaire, la désignation d'un suppléant pour chaque membre.

Par conséquent, la proposition que nous faisons au Conseil de sécurité est parfaitement logique et légale. Que cette résolution plaise ou non au représentant de l'URSS, je n'y suis pour rien.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La déclaration du représentant de la France n'a convaincu ni ne pouvait convaincre personne, pour la simple raison que nous avons cité une résolution où il est dit clairement, noir sur blanc, que l'Organisation des Nations Unies se charge de rétribuer un seul représentant. Tel est le texte de la résolution. Que le représentant de la France ou moi-même le voulions ou non, cette résolution existe et il faut l'appliquer. D'autre part, cette résolution précise que les membres suppléants ne seront pas rétribués et que leurs frais ne seront couverts qu'à titre d'exception. Or, le représentant de la France tient, on ne sait pour quelle raison, à interpréter ce texte en ce sens que l'on peut rétribuer les suppléants et qu'on peut même le faire rétroactivement.

Le représentant de la France affirme qu'il a fait partie de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque mais que, en ce moment, il défend, d'une façon tout à fait désintéressée, les intérêts d'autres pays. A mon sens, la générosité aux frais d'autrui n'a rien de désintéressé. Il est bien facile de faire de la bienfaisance avec l'argent des autres. Si le Gouvernement de la France veut être généreux et assumer le paiement de ces frais, qu'il le fasse lui-même. Pourquoi faire appel à d'autres Etats? Pourquoi couvrir ces dépenses à leurs frais? Voilà pourquoi je m'oppose à cette proposition, et le représentant de la France aurait tort de

criticism. I regret very much that we have had to take up so much time discussing this matter involving 250,000 dollars. Nevertheless, I must say that it was no accident that I raised this question. I am very much afraid of the precedent that may be established. Tomorrow some member of the Security Council may come forward and say: "It was so decided and we shall continue in the same way in the future." That will mean further expenditure for the United Nations.

On several occasions I have heard representatives of the United States, and particularly Mr. Vandenberg, teaching us the need for economy and exhorting us to spend United Nations funds economically. Now, when we want to follow this advice, the representative of France comes along and violates the principles of economy by his request. That is the reason why I am afraid of this extremely dangerous precedent.

I must apologize for having taken up the time of the Council but I will vote against any proposals whatsoever to satisfy the claims of the representative of France.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to reply very briefly to the representative of France since he has attempted—to be sure, unsuccessfully—to assert that the representative of the USSR had not clearly understood the resolution. I want to show that I did and do understand the resolution correctly, and that the delegation of France—whether intentionally or not—is attempting to interpret the resolution incorrectly and is making an unfounded demand on the United Nations.

The representative of France has stated that the organ concerned should decide whether an alternate was needed or not, and whether or not he was to be paid. According to him, the "organ concerned" is the commission or committee in which a particular representative having an alternate participates. But in paragraph 2 of the resolution it is stated that this "organ concerned" is the General Assembly or the Security Council. That is the way the Secretary-General also understands it. I do not think that the Secretary-General of the United Nations was mistaken in this question and that the representative of France was correct. I shall read from the Secretary-General's note of 26 July set forth in document S/1355. Among his conclusions he says: "Further, the Security Council in establishing the Committee of Good Offices for Indonesia in October 1947 and the Mediation Commission on the India-Pakistan question in April 1948, did not determine the necessity for alternates."

That is how the Secretary-General understands this question. The Security Council—and not the Commission, as the representative of France is trying to demonstrate—had to determine, in the resolution whereby it established the Commission, whether the members of the Commission needed alternates.

That is my reply to the statement made by the representative of France that the representative

m'en vouloir. Les arguments qu'il a avancés ne résistent pas à la critique. Je regrette vivement que nous ayons perdu tellement de temps à discuter de cette question de 250.000 dollars; mais je dois dire que j'ai soulevé cette question intentionnellement. Je redoute fort qu'il ne se crée un précédent. Je redoute en effet que, demain, un membre du Conseil de sécurité ne vienne déclarer: "Il en a été décidé ainsi et il faut nous conformer à cette décision à l'avenir", ce qui ne manquerait pas d'entraîner de nouvelles dépenses pour l'Organisation des Nations Unies.

Les représentants des Etats-Unis et, notamment M. Vandenberg, nous ont donné, à plusieurs reprises, des leçons d'économie et nous ont invités à ne dépenser les fonds de l'Organisation qu'avec une extrême prudence. Et voici que, maintenant où nous voulons suivre ces bons conseils, le représentant de la France formule des revendications incompatibles avec ce régime d'économie. Voilà pourquoi j'ai peur d'un précédent, d'un précédent extrêmement dangereux.

Je dois m'excuser auprès du Conseil de sécurité de lui avoir pris tellement de temps, mais je voterai contre toute proposition tendant à donner satisfaction aux demandes formulées par le représentant de la France.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre brièvement au représentant de la France, qui s'est efforcé de montrer — à vrai dire, en vain — que le représentant de l'URSS n'avait pas saisi le sens de la résolution. Je tiens à prouver que j'ai bien compris ce texte et que j'en interprète correctement le sens, alors que la délégation de la France — intentionnellement ou non — interprète cette résolution d'une façon erronée et présente à l'Organisation des Nations Unies une demande dépourvue de fondement.

Le représentant de la France a déclaré ici que c'est l'organe intéressé qui doit décider s'il faut ou non désigner un suppléant et s'il faut ou non le rétribuer. Selon lui, cet "organe intéressé", c'est la commission ou le comité dont font partie le membre ou le suppléant en question. Or, il ressort du paragraphe 2 de la résolution que cet "organe intéressé" est l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Le Secrétaire général interprète la résolution de la même façon. Je ne crois pas que dans cette question ce soit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui se trompe et le représentant de la France qui ait raison. Je vais donner lecture d'un passage de la note du Secrétaire général en date du 26 juillet reproduite au document S/1355. Le Secrétaire général écrit dans ses conclusions: "D'autre part, en instituant la Commission de bons offices pour l'Indonésie en octobre 1947 et la Commission de médiation sur la question Inde-Pakistan en avril 1948, le Conseil de sécurité n'a pas stipulé la nécessité de suppléments".

Voilà comment le Secrétaire général voit la question. C'est le Conseil de sécurité et non pas la commission, comme le prétend le représentant de la France, qui aurait dû stipuler, dans sa résolution portant création de cette commission, que ses membres auraient besoin de suppléants.

Telle est donc ma réponse à la déclaration du représentant de la France selon laquelle le repré-

of the Soviet Union had not clearly understood the resolution.

The PRESIDENT: Since there is no further discussion on this item, I shall put the draft resolution to a vote. The text as set forth in document S/1338 and as modified by the amendment set forth in document S/1395,¹ reads as follows:

"The Security Council,

"Considering that in virtue of resolution 231 (III) adopted by the General Assembly on 8 October 1948, it is a matter for its own decision whether, in the case of commissions of inquiry or investigation instituted by it, the representative of a Member participating in such commission needs to be assisted by an alternate;

"Considering that, in cases where this need has been found by the Security Council to exist, the Secretary-General is authorized by the same resolution to reimburse retroactively to States Members the travelling and subsistence expenses of the alternate of their representatives on the said commissions;

"Notes that since the institution of the undermentioned Commissions the representatives of Members that are participating or have participated have each had to be assisted by an alternate:

"1. The Committee of Good Offices, which has now become the United Nations Commission for Indonesia;

"2. The United Nations Commission for India and Pakistan."

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Abstaining: Cuba, Egypt, Union of Soviet Socialist Republics.

The resolution was adopted by 7 votes to 1, with 3 abstentions.

5. Future costs of military observers in Indonesia

The PRESIDENT: I should like to remind members of the Security Council that I had the honour to address to them on 22 September a letter in the following terms:

"I have the honour to refer to the cablegram dated August 5, 1949 from the Consular Commission of Batavia, requesting that the United Nations assume future costs of allowances of the military observers in Indonesia (S/1366). In order to handle the request expeditiously and save the time of the representatives on the Security Council, I should like to suggest that

sentant de l'Union soviétique n'aurait pas compris la résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Personne ne demandant plus la parole, je mets aux voix le projet de résolution. Le texte de ce projet de résolution qui figure au document S/1338, modifié par l'amendement figurant au document S/1395¹, est le suivant:

"Le Conseil de sécurité,

"Considérant que, selon la résolution 231 (III) adoptée par l'Assemblée générale le 8 octobre 1948, il lui appartient de déterminer, en ce qui concerne les commissions d'enquête ou de conciliation instituées par lui, s'il est nécessaire que le représentant d'un Etat Membre faisant partie d'une telle commission soit assisté par un suppléant;

"Considérant que, là où cette nécessité a été ainsi constatée par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, selon la même résolution, est autorisé à rembourser rétroactivement aux Etats Membres les frais de voyage et indemnités de subsistance du suppléant de leurs représentants aux dites commissions;

"Constate que, depuis l'institution des commissions ci-dessous mentionnées, il a été nécessaire que les représentants des Etats Membres qui en font ou en ont fait partie fussent assistés chacun par un suppléant:

"1. La Commission de bons offices, devenue la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie;

"2. La Commission de médiation pour la question Inde-Pakistan".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: la République socialiste soviétique d'Ukraine.

S'abstiennent: Cuba, Egypte, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 7 voix contre une, avec 3 abstentions, la résolution est adoptée.

5. Frais occasionnés à l'avenir par la présence d'observateurs militaires en Indonésie

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire rappeler aux membres du Conseil de sécurité que j'ai eu l'honneur de leur adresser, le 22 septembre, une lettre qui se lit comme suit:

"J'ai l'honneur de me référer au câblegramme en date du 5 août 1949 adressé par la Commission consulaire de Batavia, demandant que l'Organisation des Nations Unies assume à l'avenir les frais de subsistance des observateurs militaires en Indonésie (S/1366). Afin de permettre un examen rapide de cette demande et d'économiser le temps du Conseil de sécurité, je propose que ce

¹ The resolution, as amended, was subsequently issued under the symbol S/1401.

¹ Le texte de la résolution, ainsi amendé, a été distribué par la suite sous la cote S/1401.

this cablegram be referred to the Secretary-General with the request that this matter be dealt with in conformity with the practice now established for other United Nations missions.

"If I have not received any objections from members of the Council by 30 September, I shall consider that the Security Council agrees to this procedure."

I must admit that we have not yet reached 30 September; it may be that some members of the Council have not yet made up their minds in regard to this proposal. If so, they might like to ask for postponement of the item, or it may be that they are opposed to the suggestion which I made, in which case perhaps they may wish to explain their objection.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): In the first place, I wish to object on the same grounds as in the case of allowances for alternate representatives. The United Nations should not incur unnecessary expenditure and inflate its budget. I was afraid that a precedent might be created, and now we are already faced with a new case and are asked to defray the costs of military observers in Indonesia, and so on.

But apart from those considerations, I should like first of all to draw attention to a very irregular phenomenon. What is the real nature of the Commission in Indonesia, the so-called Consular Commission which consists of those States having consular representatives there? It would seem that, if the Security Council has entrusted those consuls with observing the situation in Indonesia, this should be enough. However, we are now being asked to pay the costs of some kind of military observers, a matter which I shall take up later. In other words, it is proposed that we should increase the consular staffs of States which have consular representatives in Indonesia, again at the United Nations' expense. Is this a normal state of affairs? No, it is quite an abnormal one.

The truth is that a question of the greatest importance has been entrusted to an artificially and accidentally created organ. First, few States which have consuls in Indonesia are entrusted with observing a most important situation there; then the Security Council is asked to increase their staffs by the appointment of military observers and to pay these observers. These are the results of squandering United Nations funds which result from what I should call a biased approach to the problem.

But I have other reasons as well for opposing this proposal, reasons of a political character. What, let me ask, will those observers do in the prevailing circumstances in Indonesia? Whenever the question of Indonesia is raised, we are told: "Do not interfere with the work of the Round Table Conference now taking place at The Hague." At the same time, however, we are asked to create a group of military observers. But the President himself knows what those observers and that Consular Commission have really accomplished in Indonesia. Was not an agreement,² the Linggadjati Agreement, con-

câblogramme soit transmis au Secrétaire général en l'invitant à traiter cette question conformément à la pratique suivie pour les autres missions des Nations Unies.

"Dans le cas où aucune objection ne serait soulevée par les membres du Conseil d'ici au 30 septembre, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve cette procédure."

Nous ne sommes pas encore, naturellement, le 30 septembre; il se peut donc que certains membres du Conseil n'aient pas encore pris de décision à l'égard de ma proposition. Dans ce cas, ils demanderont peut-être l'ajournement de la discussion de cette question. D'autre part, dans le cas où ils seraient opposés à ma proposition, ils tiendront peut-être à expliquer leur point de vue.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Les objections que je tiens à formuler en tout premier lieu sont du même ordre que celles que j'avais opposées à la rétribution des suppléants. En effet, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas engager des dépenses inutiles qui gonflent son budget. J'avais peur qu'il ne se crée un précédent et, en effet, on demande maintenant au Conseil de sécurité de rétribuer les observateurs militaires envoyés en Indonésie, etc.

Outre les considérations que j'ai déjà exposées, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un phénomène tout à fait anormal. Que représente au juste cette commission qui opère en Indonésie, cette Commission dite consulaire qui comprend les Etats dont les consuls se trouvent sur les lieux? Le Conseil de sécurité a chargé ces consuls de surveiller la situation dans ce pays et il semblerait que cela doive suffire. Or, voici que maintenant on propose de rétribuer des observateurs militaires, dont je parlerai, du reste, plus tard. En d'autres termes, on propose au Conseil d'augmenter, aux frais de l'Organisation des Nations Unies, bien entendu, le personnel des consulats entretenus par ces Etats en Indonésie. Est-ce là une situation normale? Non, elle est absolument anormale.

Une question de la plus haute importance a été confiée en réalité à un organe établi d'une manière pour ainsi dire artificielle et fortuite. On commence par confier à quelques Etats qui ont des consuls en Indonésie le soin d'observer sur place une situation extrêmement grave; puis on propose au Conseil d'augmenter le personnel de ces consulats en désignant des observateurs militaires qu'il aura lui-même à rétribuer. Voilà à quoi aboutit le gaspillage des fonds de l'Organisation des Nations Unies, associé à une manière d'aborder le problème que je qualifierai de partielle.

Toutefois, j'ai encore d'autres raisons, des raisons d'ordre politique, de m'opposer à cette proposition. Je me demande ce que feront ces observateurs en Indonésie dans les conditions actuelles. Lorsque nous soulevons la question indonésienne, on nous répond: "Il ne faut pas gêner les travaux de la Conférence de la table ronde qui se tient actuellement à La Haye". Mais, en même temps, on nous propose de désigner des observateurs militaires. Or, le Président sait lui-même ce que ces observateurs et cette Commission consulaire ont fait en Indonésie. L'Indonésie et les Pays-Bas n'ont-ils pas abouti à un accord,²

² See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

² Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

cluded between Indonesia and the Netherlands? Was that Agreement observed? It was not. It was not observed because the Netherlands Government authorities did not wish to observe it, and the Security Council—or, more correctly, the majority in the Security Council—did nothing about it.

There was yet another agreement which, in reality, was rather like a yoke around the neck of the Indonesian people, the Agreement concluded aboard the USS *Renville*, [S/649, Appendices VIII, XI and XIII]. But was that Agreement observed? No, it was not, because the Netherlands Government refused to abide by it and the Security Council, which discussed this matter, merely shrugged its shoulders over it and did nothing to ensure the implementation of its own decisions.

Lastly, there was a whole series of other Security Council decisions regarding a cease-fire. It was thus decided that the Consular Commission should supervise the cease-fire [S/525 I]. Did the Netherlands authorities obey this Security Council decision? They did not. They continued military operations; they burned down villages; they massacred the Indonesian populations of Java and Sumatra; they continued hostilities and failed to carry out the decisions of the Security Council, although the Consular Commission was in Batavia at the time.

Let me recall another incident which occurred when we met in Paris just before Christmas. The Dutch are known to be a religious people; nevertheless, despite the fact that it was Christmas time, they took advantage of the absence of some of the members of the Security Council to launch military operations. I shall leave aside the question of how this action could be reconciled with the religious feelings of the believing members of the Security Council, but this action was a fact. The Security Council met and ordered the cessation of military activities [S/1150] but its orders were not carried out although the Consular Commission was meeting in Batavia. And now we are being asked to defray the costs of that Consular Commission. My conscience as a statesman does not permit me to vote in favour of this resolution.

The truth of the matter is that, with the connivance of the United Kingdom and the United States, a noose has been slung around the neck of the Indonesian people, who are being virtually strangled, and the Round Table Conference is merely noting a *fait accompli*. And now we are being asked to pay the costs into the bargain. If costs are to be paid, let them be paid by those States which are responsible for such a policy, and which have their observers in Indonesia. I do not think that the Security Council should have to cover expenses of such a nature.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): In item 3 of the agenda there is a reference to the future cost of military observers in Indonesia. As the news seems to indicate that things are already settled there, I feel that henceforth there will be no call for any military observers and that, consequently, there will be no expenditure on that score.

l'Accord de Linggadjati? Cet accord a-t-il été respecté? Non, il ne l'a pas été, parce que le Gouvernement néerlandais a refusé de s'y conformer et parce que le Conseil de sécurité, ou plutôt la majorité qui s'était créée au sein de cet organe, n'a rien fait à cet égard.

Il existe un autre accord, celui qui a été conclu à bord du navire américain *Renville* [S/649, appendices VIII, XI et XIII] et qui n'est en réalité qu'un joug imposé au peuple d'Indonésie. Mais cet accord a-t-il été respecté? Non, il ne l'a pas été. Il a été violé d'une façon flagrante par les représentants du Gouvernement des Pays-Bas. Le Conseil de sécurité, qui a examiné cette question, s'est montré parfaitement impuissant et n'a rien entrepris pour faire respecter ses propres décisions.

Enfin, le Conseil de sécurité a adopté toute une série de résolutions relatives à la cessation des hostilités. C'est ainsi qu'il a chargé la Commission consulaire de veiller à ce que les opérations militaires prennent fin [S/525, I]. Or, les Hollandais se sont-ils conformés à cette décision du Conseil? Non; ils ont poursuivi les opérations militaires; ils ont incendié des villages; ils ont massacré les populations indonésiennes de Java et de Sumatra; ils ont poursuivi les hostilités et ils n'ont pas donné suite aux résolutions du Conseil de sécurité, bien que la Commission consulaire fût présente à Batavia.

Je vais vous rappeler un autre incident qui s'est produit à la veille de Noël, lorsque le Conseil s'est réuni à Paris. On sait que les Hollandais sont un peuple religieux mais, en dépit des fêtes de Noël, ils ont profité de l'absence de certains membres du Conseil de sécurité pour lancer des opérations militaires. Je ne sais pas comment cela s'accorde avec le sentiment religieux des membres croyants du Conseil de sécurité, mais c'est bien ce qui s'est produit. Le Conseil de sécurité s'est réuni, il a ordonné la cessation des opérations militaires [S/1150], mais rien n'a été fait, en dépit du fait que la Commission consulaire siégeait à Batavia. Et maintenant, on nous propose de payer les frais de cette Commission consulaire. Ma conscience d'homme politique m'interdit de voter en faveur de cette résolution.

Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont permis, en réalité, d'imposer un joug au peuple indonésien; ce peuple est écrasé, et la Conférence de la table ronde ne sert qu'à constater ce fait accompli. Et maintenant, on propose à l'Organisation des Nations Unies de prendre à sa charge les frais qui en sont résultés. Si tant est qu'il faille couvrir ces dépenses, il convient d'en charger les Etats qui sont responsables de cette politique, qui ont là-bas des observateurs. Je ne crois pas que le Conseil doive prendre ces dépenses à sa charge.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Il est question, au point 3 de l'ordre du jour, de demander à l'Organisation des Nations Unies d'assumer, à l'avenir, les frais occasionnés par la présence d'observateurs militaires en Indonésie. Prisqu'il semble, d'après les nouvelles, que la situation est déjà réglée, je pense que nous n'enverrons pas d'observateurs militaires à l'avenir, et que l'Organisation des Nations Unies n'aura, par conséquent, rien à payer.

I might have agreed with the Ukrainian representative had it been a matter of meeting past expenditure, but as future expenditure is contemplated, it seems to me most logical that, if the United Nations has to intervene at a given juncture to maintain order or to protect the lives of its officers or for some other reason, it should pay the costs.

The proof is that we have on the agenda an item according to which we are going to set up—or we are apparently going to set up—a United Nations Guard.

I should also like to point out that the Consular Commission's request refers to "future costs" and that therefore we have absolutely nothing to pay up to the present.

The PRESIDENT: Perhaps I might say a word of comment on what has been said by the representative of the Ukrainian SSR and the representative of Argentina.

I hope that no member of the Council will succumb to the temptation to use this particular point on our agenda as a pretext for indulging in a wide-ranging political discussion of the situation in Indonesia in general.

When he dealt with the particular item under discussion, the representative of the Ukrainian SSR referred to this body as an artificially created organ. I do not think it is necessary to go into the past history of the creation of this organ. I would only observe, however, that these observers whom we are now discussing have been taken over by the United Nations Commission, and they are serving the United Nations. Now I know that the representative of the Ukrainian SSR thinks that it would be very wrong that the United Nations should bear any cost of that kind. He spoke, in regard to an earlier item of today's agenda, of these "honorary" functions—at least I think it was the representative of the Ukrainian SSR who did so. They are honourable functions, but they are also very onerous and very important and responsible and difficult—and sometimes even dangerous. In any case, the expenses of observers placed, as are these officers, under the instructions and command of a United Nations organ, should not, it seems to me, be paid by their own Government; such payment should come from the funds of the United Nations.

Moreover, I am informed that there are funds that could be so used, if the Council were disposed to decide that these expenses should be met in this way.

I would, incidentally, draw the attention of the Council to the fact, already referred to, I think, that it is only future costs that are in question. The representative of the Ukrainian SSR spoke as if this were a pretext for obtaining payment by the United Nations of part of the cost of our consular personnel. Well, of course, that is not the case at all. All these observers are entirely outside what would normally be the staffs of our consular establishments, and we supplied them in the desire and in the hope that they might

J'aurais peut-être été d'accord avec le représentant de la RSS d'Ukraine s'il s'était agi d'assumer des frais qui ont été occasionnés dans le passé; mais, puisqu'il s'agit de dépenses futures, le plus logique serait, à mon avis, que l'Organisation couvre de telles dépenses si elle doit intervenir, dans une région particulière, pour assumer le maintien de l'ordre ou protéger l'existence des personnes qui travaillent à son service.

La preuve en est que, d'après une question qui est inscrite à notre ordre du jour, nous allons créer — ou, tout au moins, il semble que nous allons créer — une garde des Nations Unies.

Je me permets donc de faire observer que la Commission consulaire demande que les Nations Unies assument les frais en question "à l'avenir"; par conséquent, l'Organisation n'a rien à payer pour le moment.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Permettez-moi de faire quelques observations sur les déclarations des représentants de la RSS d'Ukraine et de l'Argentine.

J'espère qu'aucun des membres du Conseil ne succombera à la tentation de saisir l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour pour se lancer dans un discours politique de grande envergure sur la situation en Indonésie en général.

Parlant du point à l'étude, le représentant de la RSS d'Ukraine a déclaré que l'organisme dont il est question n'avait qu'une existence artificielle. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire l'historique de sa création. Je ferai seulement remarquer que les observateurs dont nous parlons ont été transférés à la Commission des Nations Unies et servent l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, je sais que le représentant de la RSS d'Ukraine est d'avis que l'Organisation des Nations Unies aurait tort d'assumer des frais de cette sorte. Lors de l'examen d'un point précédent de l'ordre du jour de la présente séance, il a qualifié les fonctions d'observateurs de fonctions "honorifiques" — du moins je crois ne pas me tromper en attribuant ces paroles au représentant de la RSS d'Ukraine. Les fonctions des observateurs sont des fonctions qui font honneur, certes, à ceux qui les exercent, mais elles sont également très pénibles et très importantes; elles comportent des responsabilités et parfois même présentent des dangers. En tous cas, les dépenses des observateurs qui, comme ceux-ci, sont mis à la disposition d'un organisme des Nations Unies et obéissent à ses instructions, ne doivent pas être payées, il me semble, par leur propre gouvernement; les frais devraient être assumés par l'organisation des Nations Unies.

En outre, j'ai appris qu'il existe des fonds qui pourraient être utilisés pour couvrir les dépenses de cet ordre si le Conseil décidait que les frais encourus dussent être couverts de cette façon.

D'autre part, j'attire l'attention du Conseil sur un fait qui a déjà été mentionné, à savoir qu'il ne s'agit que de dépenses à supporter dans l'avenir. Le représentant de la RSS d'Ukraine a laissé entendre que nous cherchions un prétexte pour faire payer par l'Organisation des Nations Unies une partie des frais afférents à notre personnel consulaire. Ce n'est naturellement pas le cas. Tous ces observateurs ne font absolument pas partie de notre personnel consulaire régulier; nous ne les avons désignés que dans le désir et l'espoir

serve the United Nations in this task of watching over the implementation of the truce, withdrawal of troops, and so on. I think it will be agreed that, while negotiations are proceeding in The Hague, it is desirable that incidents of all kinds should be avoided in Indonesia. I think that a body of this kind can contribute largely to that objective.

The representative of Argentina asked, I think, what these observers were going to do, whether they could not be removed and whether, therefore, there would be any expenses in the future. As I have just explained, I think there are continuing duties and that the observers will have to stay there for some time.

In view of the capacity in which the observers serve, it seems to me personally—and I am speaking now as representative of the UNITED KINGDOM delegation—suitable that those expenses should be borne by the United Nations.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I have listened attentively to the President's remarks, but they have raised some doubts in my mind.

The fact is that military operations did take place in Indonesia, and there were apparently military observers there. Who bore the expense of those military observers? I presume, as we have no documents on this matter, that up to now the expenses have been borne by the States which sent these observers. That seems to be how matters stand. States which sent their observers bore the expenses.

However, now that military activities are coming to an end and a round table conference is being held, it is proposed to set up a fresh group of military observers.

I shall suggest another possibility since, I repeat, we have no documents on this matter. While military operations were in progress, there were no military observers. This may all have been for the best, as military observers often make matters worse. We know this from experience. But there are now even less grounds for raising the question of the creation of a corps of military observers, since it is affirmed that a round table conference is being held, and that the Indonesian question is on the way to a satisfactory settlement.

For these reasons it seems to me to be quite illogical to decide now on the question of the future payment of military observers.

The PRESIDENT: In brief reply to the representative of the Ukrainian SSR, I wish to say only that the observers up to the present have been paid by their respective Governments. That is what I think is perhaps not quite right.

There is no question before the Security Council this afternoon, of creating military observers, as the representative of the Ukrainian SSR put it. These military observers are required and employed by the United Nations Commission, which still requires their presence for certain

qu'ils aideraient l'Organisation des Nations Unies à mener à bien sa tâche de surveillance en ce qui concernait l'observation de la trêve, le retrait des troupes, etc. J'estime que le Conseil conviendra qu'il faut éviter en Indonésie des incidents de toute nature pendant que les négociations se poursuivent à La Haye. Je pense qu'un groupe d'observateurs peut être extrêmement utile à cet égard.

Le représentant de l'Argentine a, je crois, posé la question de savoir quelles seraient les fonctions de ces observateurs à l'avenir, s'ils allaient être rappelés et si, par conséquent, l'on aurait à faire face à des dépenses à ce titre. Or, comme je viens de l'expliquer, les fonctions des observateurs ont un caractère permanent et ils doivent rester sur place pendant un certain temps.

Vu les fonctions que les observateurs exercent, j'estime personnellement — et je parle maintenant en qualité de représentant du Royaume-Uni — qu'il conviendrait que les Nations Unies en assument les frais.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): J'ai écouté attentivement les observations que vient de faire le Président, j'ai certains doutes à cet égard.

Des opérations militaires ont eu lieu en Indonésie, et des observateurs militaires y ont apparemment assisté. Qui a subvenu à leurs frais? Je présume, car nous n'avons aucun document à ce sujet, que jusqu'à présent ces dépenses ont été couvertes par ceux qui avaient envoyé ces observateurs. C'est ainsi, me semble-t-il, que se présente la question. Les Etats qui avaient envoyé des observateurs militaires en Indonésie ont pris à leur charge les dépenses qui en résultent.

Or, maintenant que les opérations militaires promettent de prendre fin et qu'une conférence de la table ronde a été convoquée, on propose au Conseil de désigner, à nouveau, des observateurs militaires.

Envisageons maintenant une autre hypothèse, une autre éventualité, car, je le répète, nous n'avons aucun document à ce sujet. Des opérations militaires ont eu lieu, mais aucun observateur militaire n'y a assisté. C'était peut-être une bonne chose, car l'expérience montre que les observateurs ne font souvent qu'aggraver la situation. Mais alors, il est encore moins justifié de demander la nomination d'observateurs militaires, puisqu'on vient d'affirmer ici qu'une conférence de la table ronde est en train de délibérer et que l'ensemble de la question indonésienne va bientôt recevoir une solution satisfaisante.

Pour toutes ces raisons, il me semble parfaitement illogique de vouloir régler dès maintenant la question de la rétribution des observateurs militaires qui pourraient être désignés à l'avenir.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour répondre brièvement au représentant de la RSS d'Ukraine, je déclarerai simplement que les observateurs ont été rétribués jusqu'à présent par leurs gouvernements respectifs. C'est cela qui, à mon avis, n'est pas tout à fait juste.

Il n'est pas question ici, cet après-midi, comme le représentant de la RSS d'Ukraine semble vouloir le faire croire, de créer un groupe d'observateurs militaires. Les observateurs militaires en question ont été demandés et sont employés par la Commission des Nations Unies qui a encore

purposes. All that is proposed is that in those circumstances the payment of these observers should be borne in the future by the budget of the United Nations, as they are serving the United Nations as a whole.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Since we are dealing with future expenses to be assumed by the United Nations, I would ask—leaving aside for the moment the substance of the question—that we be given some preliminary information regarding the number of observers who are in that country, regarding which Governments sent them, and regarding the expenditures involved, although the amount is of no very great consequence for the moment.

The PRESIDENT: In reply to the representative of the USSR, I wish to say that I have inquired of the Secretariat, and have been informed that the information can be provided within about five minutes. While that information is being obtained, perhaps other members of the Council would wish to speak further on this question.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I can give some information on this point. However, I can only express surprise at the fact that, although we are discussing the expenditure of funds, we have not been supplied with any information on the number of observers, and so forth. This makes it possible to engage any number of staff, whether they are needed or not. This is why I speak advisedly of the sinecure system which is at present unfortunately taking root in the United Nations.

The States which have observers are the United States, the United Kingdom, France, Belgium and Australia. The position up to the present has been that these military observers were sent by their Governments, and now it is being suggested that other countries should pay for them.

I do not know Mr. Austin's views on this matter, but I feel that it would be most unfair to ask the smaller and medium-sized countries to pay for United States observers. The United States is a wealthy country and has sufficient means at its disposal. It would be strange indeed if countries such as the Ukrainian SSR, the Byelorussian SSR, Lebanon, Egypt, Syria, Cuba, Costa Rica and other small States were to pay the expenses of the United States, the United Kingdom and France. I think Mr. Austin will agree that such a suggestion would not be very well received even in his country. I assume that public opinion in the United States must understand that where observers are concerned, the expense should be borne by the States which send them.

I feel, therefore, that the President's assertion that that was an abnormal practice, and that others should now pay for the observers, cannot withstand criticism. If this question is now being raised, we must consider it anew. I am convinced that the representative of Argentina—who, of course, does not agree with the political arguments I have advanced—as well as the representatives of several other smaller States, agree at heart with my view that the question should be reconsidered. Since there is insistence on the point, the number of observers and the total costs involved should be determined. Then the

besoin de leurs services pour assurer certaines fonctions. Ce que nous proposons est qu'à l'avenir la rétribution de ces observateurs soit à la charge du budget de l'Organisation des Nations Unies, étant donné qu'ils sont au service de cette Organisation.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Puisqu'il s'agit de dépenses que l'Organisation des Nations Unies devra couvrir à l'avenir, je voudrais — tout en m'abstenant de me prononcer sur la question quant au fond — qu'on nous fournit tout d'abord des renseignements sur le nombre des observateurs qui se trouvent dans ce pays, sur les Etats qui les ont envoyés et sur le montant de ces dépenses, bien que ce montant n'ait pas une grande importance pour le moment.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse au représentant de l'URSS, je désire signaler que j'ai demandé ces renseignements au Secrétariat qui nous les procurera dans quelque cinq minutes. Pendant que nous les attendons, l'un des membres du Conseil désire-t-il prendre la parole sur cette question?

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je peux fournir certains renseignements sur ce point. Mais je suis fort étonné de voir qu'on laisse le Conseil sans informations sur le nombre des observateurs, etc., alors qu'il s'agit d'autoriser des dépenses. Cette manière de procéder permet d'engager tout le personnel qu'on veut, qu'il soit utile ou non. Voilà pourquoi je suis parfaitement fondé à parler du système des sinécures qui, malheureusement, devient de plus en plus fréquent à l'Organisation des Nations Unies.

Voici la liste des Etats qui ont des observateurs : Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Belgique et Australie. Comment les choses se sont-elles passées jusqu'à présent? Ces observateurs ont été envoyés par leurs gouvernements respectifs. Maintenant, on veut qu'ils soient rétribués par d'autres Etats.

Je ne sais pas ce qu'en pense M. Austin, mais il me semble parfaitement injuste que de petits Etats et des Etats moyens soient chargés de rétribuer des observateurs américains. Les Etats-Unis sont un pays riche et ils disposent des moyens nécessaires. Je ne comprends pas qu'on puisse demander aux pays tels que la RSS d'Ukraine, la RSS de Biélorussie, le Liban, l'Egypte, Cuba, Costa-Rica et d'autres petits Etats, qu'ils couvrent les dépenses des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. M. Austin reconnaîtra certainement que, même dans son propre pays, cette façon de procéder ne serait pas très bien accueillie. L'opinion publique des Etats-Unis doit comprendre que c'est à l'Etat même qui a envoyé des observateurs qu'incombe le soin de les rétribuer.

Aussi, me semble-t-il que l'assertion du Président, qui a dit que cette méthode était anormale et que dorénavant ces frais devraient être couverts par d'autres pays, ne résiste pas à la critique. Puisque cette question a été soulevée, il faut prendre la peine de l'examiner à nouveau. Je suis convaincu que le représentant de l'Argentine — qui n'approuve pas, bien entendu, les arguments politiques que j'ai fait valoir — et les représentants des autres petits pays, dans leur fort intérieur, sont de mon avis et pensent comme moi qu'il faut reconsiderer cette question. Puisqu'on insiste sur ce point, il faut fixer le nombre

Security Council will be in a position to settle this question with some data at its disposal, and will not merely write out a blank cheque and say "You shall have whatever you ask." No banking firm, no representative of an industry would conduct business that way, and yet that is what the Council is being asked to do.

I would therefore ask the President to have this question reconsidered, bearing in mind the remarks which have been made here.

The PRESIDENT: In reply to questions that have been put, I can confirm the information which the representative of the Ukrainian SSR has already given us, and I can supplement it. As he said quite correctly, the observers are drawn from France, the United Kingdom, the United States, Belgium and Australia. I am informed that their total number varies between thirty-eight and fifty-five. They are paid their travelling expenses incurred in going to Indonesia and will receive travelling expenses when their duties are finished and they leave Indonesia. While they are there, they receive a daily allowance. Basing an estimate on those numbers and on that arrangement about allowances, it is estimated that the cost until the end of this year would amount to 90,000 dollars. I hope that that information may perhaps enable us to reach a decision on this point at our meeting this afternoon.

Mr. AUSTIN (United States of America): The introduction of class prejudice here reminds me of something that happened in my dear little State of Vermont in the old days when we used to have political candidates chosen by great conventions. They would all get together in a convention and pick their candidate for public office after a debate. My home city of Burlington, the largest in the State, has a population of around 30,000 people: some of the buildings in New York City contain more population than my city. But then you drop to cities of less population, and finally to beautiful little hamlets and villages scattered around the mountains and valleys and along the shining rivers of Vermont. Hyde Park, Vermont, a small town, once had a candidate against the candidate from the city of Burlington, and he was a brilliant lawyer like my friend, Mr. Manuilsky. He got up in this convention and said: "If you stand a silver dollar up on its edge on top of Mount Mansfield, where will it roll to? Why, it will roll right down into the city of Burlington."

That prejudice of the small against the great and of the poor against the rich is often used to confuse, to divert and to smother discussion when the claimant in an issue does not have anything else on which to stand.

There are two premises here that the representative of the Ukrainian SSR has used, and these two premises are entirely false.

One premise is that this proposal affects the question of the budget. Well, it does not. That

des observateurs et le montant des dépenses à encourir. Ce n'est qu'alors que le Conseil pourra prendre une décision, après avoir obtenu les renseignements nécessaires. Il ne peut en effet signer un chèque en blanc et dire: "Vous aurez tout ce que vous demandez". Aucune banque, aucun industriel ne consentirait à diriger ainsi ses affaires. Et pourtant, c'est bien ce qu'on demande au Conseil de sécurité de faire.

Je demande donc au Président de remettre cette question en discussion et de prendre en considération les observations qui ont été formulées ici.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse aux questions posées, je confirme les renseignements que le représentant de la RSS d'Ukraine nous a donnés et je peux les compléter. Comme il l'a dit fort exactement, les observateurs sont détachés par les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la Belgique et de l'Australie. L'on m'a informé que leur nombre total variait entre trente-huit et cinquante-cinq. Le voyage en Indonésie leur est payé et leurs frais de déplacement leur seront également remboursés lorsque leurs fonctions seront terminées et qu'ils quitteront l'Indonésie. Pendant leur séjour dans ce pays, ils reçoivent une indemnité journalière. On estime, en se basant sur leur nombre et les dispositions prises en matière d'indemnité, que les dépenses s'élèveront à 90.000 dollars jusqu'à la fin de l'année. J'espère que ces renseignements permettront aux membres du Conseil de prendre cet après-midi une décision.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): En introduisant dans la discussion la question de préjugé de classe, on me rappelle un incident survenu jadis dans mon petit Etat du Vermont, alors qu'il était d'usage de choisir nos candidats politiques au cours de ces réunions que nous appelons *conventions*. On se réunissait donc pour choisir, après de longs débats, les divers candidats aux fonctions publiques. Burlington, ma ville natale, est la plus grande de cet Etat, bien qu'elle ne compte guère que 30.000 habitants (moins que certains des grands immeubles de New-York). Après Burlington, il n'y a plus, dans le Vermont, que de petites villes moins peuplées, de ravissants petits hameaux et villages épars dans les montagnes, dans les vallées et le long des rivières aux eaux limpides. Or, le petit village de Hyde Park, dans le Vermont, avait un jour présenté un candidat contre le candidat de la ville de Burlington. Ce candidat était un brillant avocat comme mon ami M. Manuilsky, et, au cours de la réunion, il se leva pour faire cette seule remarque: "Si l'on posait une pièce d'un dollar en argent au sommet du mont Mansfield, dans quelle direction roulerait ce dollar? Eh bien, il roulerait naturellement vers la ville de Burlington".

Très souvent, on invoque ainsi les différences qui séparent les petits des grands, les pauvres des riches, pour confondre ses adversaires, arrêter et détourner la discussion lorsqu'on ne peut défendre sa thèse par aucun argument.

Le représentant de la RSS d'Ukraine a tiré ses conclusions de deux prémisses qui sont fausses, entièrement fausses.

L'une d'entre elles est que la proposition faite soulèverait une question budgétaire. Il n'en est

matter was taken care of in General Assembly resolution 252 (III), part C of which begins as follows:

"The General Assembly"

"Resolves that for the financial year 1949:

"The Secretary-General, with the prior concurrence of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, and subject to the financial regulations of the United Nations, is authorized to enter into commitments to meet unforeseen and extraordinary expenses; provided that the concurrence of the Advisory Committee shall not be necessary for:

"(a) Such commitments not exceeding a total of 2 million dollars, if the Secretary-General certifies that they relate to the maintenance of peace and security or to urgent economic rehabilitation . . ."

This matter falls within the financial limit and within the stated purpose—that is, the maintenance of peace and security.

These officials are employed by the United Nations. These military observers are United Nations military observers while they are in the service of the United Nations. They are not the military observers of these countries that have been good enough to furnish what the United Nations itself did not furnish. The United Nations has adopted that service and, so far, it has had it without compensation, without even paying expenses.

Now then, what about this prejudice which we hear voiced occasionally? The fact is that the United States pays 39.89 per cent of whatever expenditures the United Nations votes to be paid. If this proposal contained in the President's letter were accepted, and if by 30 September no written objection were made, this item would be referred to the Secretary-General, who would act under the authorization I have just quoted. It would not go to the Advisory Committee, and the largest share of the burden would fall on the United States.

Therefore, taking this matter in its true light, which reveals that the United States has been paying the whole of the expenses of whatever military observers it has contributed to this service for the United Nations, and that the United Nations itself would pay such expenses in the future, it is a false premise to assume that the smaller Members of the United Nations would be bearing anywhere near the burden that the United States is bearing. That applies, in a lesser degree, to every other one of the five permanent members of the Security Council. Therefore, assuming that we are willing to entertain prejudice in this matter, it does not really apply to this situation. There is no complaint, and there is no reason for complaint on the part of the so-called smaller countries.

Representing the United States, I favour the President's proposal, and if the question is to be settled on the basis of his letter, I support it.

rien. La question est déjà réglée par la résolution 252 (III) de l'Assemblée générale dont la partie C commence comme suit:

"L'Assemblée générale"

"Décide que, pour l'exercice financier 1949:

"Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires; il est entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

"a) Les engagements ne dépassant pas au total deux millions de dollars, si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique . . ."

La question entre dans le cadre de la résolution, tant au point de vue financier qu'au point de vue du but qu'elle doit atteindre, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité.

Les fonctionnaires en question sont employés par l'Organisation des Nations Unies. Ils sont des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies tant qu'ils sont au service de l'Organisation. Ils ne sont nullement au service des pays qui ont bien voulu les détacher auprès de l'Organisation parce que cette Organisation ne pouvait les recruter elle-même. L'Organisation des Nations Unies a accepté les services de ces observateurs et jusqu'à maintenant elle en a bénéficié sans fournir aucune compensation et sans même payer les frais afférents à ces services.

Qu'en est-il maintenant du préjugé que nous entendons de temps en temps s'exprimer? La réalité est que les Etats-Unis payent 39,89 pour 100 de tout crédit voté par l'Organisation des Nations Unies. Si la proposition contenue dans la lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité par son Président ne soulève aucune objection écrite d'ici le 30 septembre, le Président la renverra au Secrétaire général qui agira conformément au pouvoir dont il a été investi par l'autorisation contenue dans la résolution que je viens de citer. La question ne sera pas soumise au Comité consultatif et la plus lourde charge incombera aux Etats-Unis.

Examinons la question sous son vrai jour: les Etats-Unis ont couvert presque toutes les dépenses encourues du fait des observateurs militaires qu'ils ont détachés auprès de l'Organisation des Nations Unies et ces dépenses seront couvertes dans l'avenir par l'Organisation elle-même. Dans ces conditions, il est erroné de prétendre que les petits Etats Membres des Nations Unies auront à supporter des charges se rapprochant, même de très loin, de celles que les Etats-Unis supportent. Ceci s'applique, à un moindre degré, à chacune des quatre autres Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. C'est pourquoi, à supposer que nous voulions obéir à un préjugé quelconque, ce préjugé n'a rien à voir avec la situation en cause. On n'a d'ailleurs enregistré aucune plainte de la part de ceux qu'on nomme les petits Etats et il n'y a pas de raison pour qu'on en enregistre.

Comme représentant des Etats-Unis, je suis en faveur de la proposition du Président et si on règle la question dans le sens indiqué par sa lettre, je lui donnerai mon appui.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask that the Security Council be given some information which would lead it to a better understanding of the subject under consideration. We have just been informed verbally that there were between thirty-eight and fifty-five military observers. However, as individual human beings are concerned, it seems to me there must be a specific number of observers. I should like to have definite information as to how many observers there were on, let us say, 15 or 20 September, and from which countries they came. How many observers were sent from France, from the United Kingdom, from the United States, from Belgium, from Australia? This is all the more important because I stated at the beginning that the cost might be small, and that it was therefore of little consequence. It appears, however, that it is not one hundred thousand dollars that we are to pay to military observers who have not been paid for two years. The war in Indonesia has lasted two years and the United Nations has not paid the observers. But now that an armistice has been concluded and that we hear rumours from The Hague that matters are proceeding smoothly, that everything will be settled and calmed, and that a successful solution will be reached, the question of the payment of observers is brought up.

Are the military operations in question, then, related to a plan already established? One cannot avoid the impression that the Consular Commission in Batavia—consisting of the consuls of France, the United Kingdom, the United States, Belgium and Australia—are expecting or planning military operations in Indonesia. If not, why is the question of the payment of military observers in Indonesia by the United Nations in the future—please note: in the future—being raised? That is not a simple, technical question, but a question of substance. I should like to warn the President that when the question is discussed we shall have to go into its substance in some detail, as future payments to military observers are involved. Either the information we have received as to the cessation of military activities, the approach of peace and the settlement of the question, is incorrect, or the information is correct, but someone is preparing to launch new military activity in Indonesia. That side of the picture needs to be clarified.

We should further like to obtain specific information as to the military observers who are now there. What are they doing at present? What are their duties? I should like to know where they are operating and from what countries they come: in other words, how many are from France, the United Kingdom, the United States, Belgium and Australia. That information is necessary before we can proceed with the discussion of the question.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais qu'on fournisse au Conseil de sécurité des renseignements qui lui permettent de voir plus clair dans la situation. Tout à l'heure, on a annoncé, verbalement, que le nombre de ces observateurs variait entre trente-huit et cinquante-cinq. Pourtant, il s'agit là d'êtres humains, et il me semble que l'ont doit savoir exactement combien ils sont. Il serait donc souhaitable d'obtenir des renseignements précis sur le nombre de ces observateurs au 15 ou 20 septembre, par exemple, aussi bien que sur leur nationalité. Il faut savoir combien d'observateurs ont été envoyés par la France, par le Royaume-Uni, par les Etats-Unis, par la Belgique et par l'Australie. Il serait d'autant plus intéressant d'obtenir tous ces renseignements que j'ai dit au début que la somme à débourser pourrait être relativement peu élevée et ne présenterait donc pas une grande importance. Or, il apparaît qu'il ne s'agit pas d'une centaine de milliers de dollars que nous devrons affecter au paiement d'observateurs militaires qui n'ont pas été rétribués depuis deux ans. La guerre en Indonésie a duré deux ans, et l'Organisation des Nations Unies ne les a pas payés. Maintenant qu'un armistice a été conclu et que, selon les rumeurs qui parviennent de La Haye, tout irait pour le mieux, tout serait en train de s'arranger et de se calmer, on soumet au Conseil la question de la rétribution des observateurs militaires.

Les opérations militaires en question feraient-elles donc l'objet d'un plan établi d'avance? L'on ne peut s'empêcher de penser que la Commission consulaire de Batavia — qui se compose des consuls de France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de Belgique et d'Australie — prévoit ou prépare même les opérations militaires en Indonésie. Il est impossible de s'expliquer autrement cette demande, selon laquelle les observateurs militaires envoyés dans ce pays devraient être rétribués à l'avenir — notez-le bien: à l'avenir — par l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas d'une simple question technique, mais bien d'une question de fond qu'il s'agit là. Je dois prévenir le Président qu'en examinant ce problème, le Conseil de sécurité devra procéder à une discussion de fond assez détaillée. Il s'agit en effet de la rétribution des observateurs militaires à l'avenir. Ou bien les informations qui ont été fournies au Conseil au sujet de la cessation des hostilités, du rétablissement imminent de la paix et du règlement de cette question, sont inexactes; ou bien elles sont exactes, mais quelqu'un est en train de préparer de nouvelles opérations militaires en Indonésie. Il faut éclaircir cette question.

D'autre part, il serait intéressant d'obtenir des renseignements précis au sujet des observateurs qui se trouvent actuellement sur les lieux. Que font-ils en ce moment? Quelles sont leurs fonctions? Il faudrait savoir où ils se trouvent exactement et quels sont les pays qui les ont envoyés, en d'autres termes, il faut établir combien d'observateurs viennent de France, combien d'entre eux ont été désignés par le Royaume-Uni; combien, par les Etats-Unis; combien, par la Belgique; et combien, par l'Australie. Il est indispensable d'avoir tous ces renseignements pour poursuivre l'examen de cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je peux fournir quelques renseignements complé-

The PRESIDENT: I can supply some further information. In an earlier statement, I said that

the number of observers varied between thirty-eight and fifty-five and that the estimate of the cost from now to the end of the year was 90,000 dollars. I can add that the estimated cost has been drawn up on the basis of there being fifty-five observers, which I am told is the largest number that has ever served at one time. The smallest number was thirty-eight. Consequently, to be on the safe side, the estimate of the cost was made on the basis of fifty-five observers.

Actually, in the month of July—I am afraid that we do not yet have the August figures—the observers were distributed by nationality as follows: fourteen from Australia, four from Belgium, fifteen from the United States, three from France, and four from the United Kingdom, making a total of forty. That is the distribution of observers by nationality, although what that really has to do with the question I cannot imagine. Those forty officers are all serving the United Nations; I do not think we need take much regard of the difference in nationality.

I do hope that in the light of the discussion that has taken place, and with this further information before us, we may be able to reach a decision at this meeting.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I must apologize for having to speak again on this question. I must state frankly that I myself am tired of speaking about it. But a matter of principle is at stake, and it cannot be dealt with artistically as did Mr. Austin when he spoke of conventions and of a hill from which a dollar rolled down. In reply, I should like to point out to Mr. Austin that the fact of the matter is that the dollar he referred to comes out of the pocket of the United Nations and goes into that of the United States. All these picturesque images are therefore completely beside the point. Since the people of the United States are business-minded, they will readily understand this argument and understand its validity.

Let us examine Mr. Austin's arithmetic. He said that the United States bore 39 per cent of the total expense, while the Costa Ricans and others shared only an insignificant part of the expense. We remember the 39 per cent. But when we asked what countries were represented on the Commission, our President could not see what that really had to do with the question. The answer is that the question has to do with arithmetic. For instance, there are fourteen Australian and fourteen United States observers; in other words, two-thirds or even 75 per cent of the observers are made up of representatives of the United States and Australia, and only 25 per cent come from other States.

Why then, the distribution being what it is, should other States which are not represented have to defray those costs? Mr. Austin, I am sure, will understand what I mean. There are eleven members of the Security Council. Why have the United States and the United Kingdom

mentaires. J'ai dit précédemment que le nombre des observateurs varie entre trente-huit et cinquante-cinq et que les prévisions de dépenses à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'année s'élèvent à 90.000 dollars. J'ajoute que ces prévisions ont été établies sur la base de cinquante-cinq observateurs, c'est-à-dire l'effectif maximum dont les services aient jamais été utilisés. Le minimum est de trente-huit. En conséquence, pour plus de sûreté, les prévisions de dépenses ont été faites sur la base de cinquante-cinq observateurs.

En réalité, pendant le mois de juillet — nous n'avons malheureusement pas encore les chiffres pour le mois d'août — les observateurs étaient répartis par nationalité de la manière suivante: quatorze ressortissants de l'Australie, quatre de la Belgique, quinze des Etats-Unis, trois de la France et quatre du Royaume-Uni, ce qui fait en tout quarante. Je ne comprends d'ailleurs pas ce que la répartition par nationalité a à voir avec la question. Ces quarante officiers servent tous l'Organisation des Nations Unies; je ne crois pas que nous devions attacher grande importance à la différence de nationalité.

J'espère qu'à la suite des débats qui ont eu lieu et avec les renseignements complémentaires dont nous disposons maintenant, nous pourrons prendre une décision au cours de la présente séance.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je m'excuse d'avoir à prendre la parole encore une fois sur la même question. J'avoue que je suis moi-même fatigué d'en parler. Mais il s'agit là d'une question de principe, et on ne saurait la traiter d'une manière aussi artistique que l'a fait M. Austin qui a parlé de *conventions* et d'une montagne du sommet de laquelle roulait un dollar. Je dois répondre à M. Austin qu'ici, il s'agit en réalité du dollar qui sort de la bourse de l'Organisation des Nations Unies et qui roule dans celle des Etats-Unis. Toutes ces images pittoresques sont donc parfaitement déplacées. Les Américains sont des hommes d'affaires, ils comprendront cet argument et en reconnaîtront certainement la validité.

Voyons maintenant les exercices d'arithmétique auxquels s'est livré ici M. Austin. Il a dit à peu près que les Etats-Unis couvraient 39 pour 100 de toutes les dépenses, alors que des pays comme Costa-Rica, par exemple, ne subvenaient qu'à une partie insignifiante des frais. Notons bien ces 39 pour 100, car lorsque nous avons demandé quels étaient les Etats représentés à la commission, le Président du Conseil a dit que cela n'avait aucun rapport avec la question. Quant à moi, je pense que cette question peut avoir une certaine influence sur les calculs qu'on fait. C'est ainsi qu'il y a quatorze observateurs australiens et quatorze américains; en d'autres termes, deux tiers, ou même 75 pour 100, de ces observateurs viennent des Etats-Unis ou d'Australie, alors que les autres Etats n'en ont envoyé que 25 pour 100.

Pourquoi donc, étant donné cette proportion, demande-t-on aux Etats qui ne sont pas représentés de participer aux frais? Je suis sûr que M. Austin comprend ce que je veux dire. Le Conseil de sécurité comprend onze membres. Comment se fait-il que les Etats-Unis et le

always been represented on all the commissions? Not a single commission has a representative from the Soviet Union; yet we are being asked to pay.

I must say to Mr. Austin that this is unfair. It is no longer a question of arithmetic; it is arithmetic plus politics, and what it comes to is that the dollar goes from my pocket into his, and I do not like it at all. If any appropriate compensation were offered me, it might be possible to think further about it.

That is why I would suggest that there be no undue haste in this matter. If a decision is taken, I shall vote against it. Must the representative of the Ukrainian SSR in the Fifth Committee take up all these figures, and raise all the questions which we have just discussed, and say that up to the present the costs had been paid by the United States, but now the United States and the United Kingdom wanted the small nations to pay? The disagreements and discussions which would start up in the Committee would certainly hold up its work.

Let us rather defer the matter until the composition of the Security Council has been changed; once the new members are in office, it might be easier for the Council to settle this question and to find a solution.

The PRESIDENT: I should not be quite in favour of adjourning this question until January next, as proposed by the representative of the Ukrainian SSR. However, I do think that we are not in a mood to take a decision this afternoon. We might perhaps adjourn the meeting, in view of the fact that the hour is rather advanced. I had hoped that we might have been able to take a decision today, as I had addressed a letter to the members of the Security Council on 22 September, and I thought that, had any difficulties presented themselves, the members might have let us know before this meeting and we might have been able to obtain all the information they required and have had it ready for them.

If the Security Council agrees to adjourn now, I think it will probably not be able to meet again for several days. However that will be for my successor to decide.

Mr. AUSTIN (United States of America): If the President will permit an interruption at this point, I should like to say that I am informed by the Secretariat that a meeting of the Security Council could be held on Tuesday next, 4 October. If that is so, I should be inclined to call such a meeting.

The PRESIDENT: That gives the members of the Security Council until next Tuesday to think up further objections or to call for such further information as they require. I am sure that the Secretariat, or anyone else concerned, would do everything possible to meet such requirements so that we may come to the next meeting prepared to take an early decision on this question, and thus be able to move forward to the more important work which lies before us.

The meeting rose at 5.55 p.m.

Royaume-Uni soient membres de toutes les commissions, alors que l'Union soviétique ne fait partie d'aucune d'entre elles? Et pourtant, on nous demande de participer aux frais.

Je ferais remarquer à M. Austin que cela n'est pas juste. Ce n'est plus là de l'arithmétique. C'est de la politique mêlée à un calcul qui fait sortir des dollars de ma poche pour les faire passer dans la sienne, ce qui ne me plaît pas du tout. Si encore on m'offrait une compensation, j'y réfléchirais peut-être.

Voilà pourquoi il me semble qu'il n'y a pas lieu de se hâter pour régler cette question. S'il y a décision, je voterai contre. Mais est-il désirable que la délégation de la RSS d'Ukraine pose à la Cinquième Commission toutes les questions qui viennent d'être débattues, lui soumette tous ces chiffres et dise que, jusqu'à présent, ce sont les Etats-Unis qui ont subvenu aux frais mais que, maintenant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni désirent que ce soient les petites nations qui les prennent à leur charge? On verra se produire alors à ce sujet à la Cinquième Commission de telles frictions, de tels débats que le travail de cette commission s'en trouvera retardé.

Je propose donc d'ajourner la discussion de cette question jusqu'à ce que les nouveaux membres du Conseil de sécurité soient entrés en fonction. Il se peut qu'après ce remaniement, il soit plus facile au Conseil de trancher cette question et de trouver une solution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas très partisan de remettre l'examen de cette question jusqu'en janvier prochain, comme le propose le représentant de la RSS d'Ukraine. D'autre part, il ne me semble pas que nous soyons disposés à prendre une décision cet après-midi, et, en raison de l'heure tardive, nous pourrions peut-être lever la séance. J'espérais que nous aurions pu prendre une décision aujourd'hui, étant donné que j'avais adressé ma lettre aux membres du Conseil de sécurité le 22 septembre. Je pensais que, si des difficultés quelconques se présentaient, les membres en auraient informé le Conseil avant la séance et nous aurions pu obtenir tous les renseignements qu'ils demandaient et les mettre à leur disposition.

Si le Conseil de sécurité désire s'adjourner maintenant, il ne lui sera vraisemblablement pas possible de se réunir avant plusieurs jours. C'est toutefois à mon successeur qu'il appartient de prendre une décision.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me permets d'interrompre le Président pour signaler que le Secrétariat m'informe que le Conseil pourra se réunir mardi prochain 4 octobre. Dans ce cas, je serais disposé à convoquer une séance pour ce jour-là.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil de sécurité auront donc jusqu'à mardi prochain pour réfléchir à d'autres objections et pour demander des renseignements complémentaires. Je suis certain que le Secrétariat et tous les intéressés feront tout leur possible pour que nous puissions, à la prochaine séance, prendre rapidement une décision sur cette question et passer ensuite aux problèmes plus importants dont nous sommes saisis.

La séance est levée à 17 h. 55.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Sh. Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

UNITED NATIONS ASSOCIATION OF

New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustg. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielnia Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA— UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPE TOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM— ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA— ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escrivaría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD